

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

**Date de convocation :** 05 mai 2026

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

**Secrétaire :** M. Paul LACHNER-GAUBERT

**PRÉSENTS :** M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

**ABSENTE :**

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 26-069 Désignation d'un représentant élu de la Ville de Louviers au sein du Comité national d'action sociale (CNAS)**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture

Le :

20 MAI 2026

Par affichage, le

20 MAI 2026

**Fait à Louviers, le 15 mai 2026**



Le Maire,

**François-Xavier PRIOLLAUD**

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260511-26-069-DE  
Date de télétransmission : 20/05/2026  
Date de réception préfecture : 20/05/2026

**N° 26-069**

**DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT ELU DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

**RAPPORT**

**M. le Maire** rappelle au Conseil Municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions du code général de la fonction publique. En effet, la loi confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues dans le Code général de la fonction publique.

Cette démarche contribue à la valorisation des ressources humaines et du service public local, grâce à une implication renforcée du personnel.

En application des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS. Celui-ci participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS. La désignation est

**DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

**Vu** la délibération n° 18.148 du 03 décembre 2018 portant adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

**Vu** le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 ;

**Vu** le procès-verbal portant élections du Maire et des adjoints en date du 28 mars 2026 ;

**Considérant** que la Commune a décidé d'adhérer au CNAS pour offrir à ses agents des prestations sociales (chèques vacances, prêts...) ;

**Considérant** qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, de désigner le délégué représentant la Commune.

**Considérant** que ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, à moins que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la candidature proposée de M. Gaëtan BAZIRE

**DÉSIGNE M. Gaëtan BAZIRE** comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire,**

**François-Xavier PRIOLLAUD**  
